

## **SÉANCE DU 15 NOVEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 15 novembre, le Conseil municipal de la Commune de VERTEILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEFRAYE Régis, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 08 Novembre 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Etaient présents : Mmes et Mrs DEFRAYE Régis, BOUCARD David, FERRIER Didier, GUICHARD Marie, BLOYS Damien, BORDIER Frédérique, VIMBER Jean-François, KIEFFER Christian, PAJOT Ophélie, PANAZOL Jeannot, AVELLANEDA Jean-Raymond et GUIGNARD Christelle.

**Absents** : Mr CONSTANT Simon et Mme JOSEFOWITZ Virginie

**Procurations** : Mme DEBUE Sandra à Mr FERRIER Didier

**Secrétaire de séance** : Mr BLOYS Damien

### ORDRE DU JOUR

- Accord pour la construction d'un local « pétanque » et Dépôt du permis de construire
- Cimetière : travaux
- Localisation du « City Park »
- Maison DUREAU/GAILLARD : fabrication d'une bouche d'égout
- Réfection Camping : travaux en-plus-value-Entreprise MORISSET
- Achat de sapins de Noël : épicéas
- Noël des anciens : composition du colis
- Bâtiments communaux : installations d'alarmes anti-intrusion
- Salle des fêtes : dévidoirs toilettes
- Participation financière du S.I.V.O.S Verteillac-Cherval au paiement de l'Allocation de Retour à l'Emploi (A.R.E.) d'un adjoint administratif territorial de la Commune de Verteillac
- Renouvellement du contrat de mission temporaire de l'agent des services techniques (adjoint technique territorial)
- Vente du camion benne appartenant à la commune de Verteillac

### **N°01-2021-11**

**Objet** : Accord pour la construction d'un local « pétanque » et dépôt du permis de construire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 28/01/2021 n° 42-2021-01, avait été voté un projet de groupe de réflexion autour de la création d'un local sur le site du club de pétanque.

Après réflexion sur le projet, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir statuer sur la décision de création de ce local.

Il demande également à l'Assemblée de donner son accord pour déposer un permis de construire, sachant que ce local aura une surface de 17.78 m<sup>2</sup> et d'un préau de 15m<sup>2</sup>, situé Avenue de la voie romaine — Parcelle AA 115.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'accord de la construction de ce local et sur l'accord du dépôt du permis de construire.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **valide** la construction d'un local d'une surface de 17.78 m<sup>2</sup> et d'un préau de 15m<sup>2</sup>, situé Avenue de la voie romaine — Parcelle AA 115,
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer un permis de construire et de procéder à toutes les démarches administratives concernant ce dépôt de permis.

### **N°02-2021-11**

**Objet :** Cimetière : Travaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Christian KIEFFER, Conseiller municipal, qui explique au Conseil Municipal que des travaux sont nécessaires au cimetière de Verteillac.

Il précise que le commencement des travaux suivants devra commencer en 2021 :

- Travaux de démolition,
  - .. Fourniture et pose de trois caveaux autonomes,
  - .. Démolition du petit cabanon et évacuation des gravats,
- Construction d'un ossuaire et colombarium,
- Fourniture et pose d'un granit,
- Alimentation de nouveaux points d'eau avec robinets à purge automatique,
- Terrassement et évacuation des terres.

Monsieur Christian KIEFFER, Conseiller municipal, fait lecture de trois devis :

-La S.A.S « MCZC DUVERGT » - La Foret - 24320 Saint Martial Viveyrol pour un montant de : **75 587.90 € H.T** ;

-La S.A.S « CONSTRUCTION RENOVATION LAGUILLON » - 461, Impasse Croix de Sabouroux - 24320 St Paul Lizonne pour un montant de **65 856.09 € H.T** ;

-La société « DAVID BAPTISTA » - La Mouthe - 24600 Ribérac pour un montant de **38 180.00 € H.T**, soit **45 816.00 € T.T.C.**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'accord de réalisation des travaux au cimetière de Verteillac et sur le choix du prestataire.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-**autorise** Monsieur le Maire à effectuer les travaux ci-dessus énoncés au Cimetière de Verteillac,

..**valide** le devis du prestataire « DAVID BAPTISTA » - La Mouthe — 24600 Ribérac pour un montant de **38 180.00 € H.T**, soit **45 816.00 € T.T.C.**,

-**autorise** Monsieur le Maire à engager une partie des travaux sur l'année 2021,

-**autorise** Monsieur le Maire à engager la dépense et à prévoir les crédits budgétaires nécessaires.

### N° 03-2021-11

**Objet** : Localisation du « City Park »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le projet d'installation d'un « City Park » évoqué lors du Conseil municipal du 09/09/2021.

Il donne la parole au groupe de réflexion sur le sujet qui propose trois lieux d'implantation stratégiques par rapport aux coûts de réaménagement :

- Le parking situé à l'arrière de la salle des fêtes - Lieu-dit Le Pontis-24320 Verteillac ;
- Le terrain situé derrière l'école de Verteillac - Place du champ de foire - 24320 Verteillac ;
- La place des vieux métiers -24320 Verteillac.

Monsieur le Maire précise la surface de l'emplacement, à savoir : 15mètres/30 mètres.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur la localisation du projet de création d'un « City Park » parmi les trois propositions énoncées.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, compte :

- 8 votes pour l'emplacement situé sur le parking situé à l'arrière de la salle des fêtes -Lieu-dit Le Pontis - 24320 Verteillac ;
- 3 votes pour l'emplacement situé sur la place des vieux métiers - 24320 Verteillac ;
- 2 abstentions.

Le lieu d'implantation du « City Park » est donc voté à la majorité au parking situé à l'arrière de la salle des fêtes -Lieu-dit Le Pontis -24320 Verteillac.

### N° 04-2021-11

**Objet** : Maison Dureau-Gaillard : fabrication d'une grille d'égout

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier FERRIER, 2<sup>ème</sup> adjoint, qui fait état d'un recueil des eaux pluviales important par la « Maison Dureau-Gaillard ».

Monsieur Didier FERRIER décrit la position géographique de ladite maison, située en contrebas du bourg, qui, de ce fait, subit la déferlante des eaux de pluie.

Il propose de résoudre le problème par la fabrication d'une grille d'égout ouvrante sur châssis acier avec caillebotis galvanisés et procède à la lecture du devis de l'entreprise :

- Métallerie BOUCARD Alban -Les Roubilloux- 24320 Verteillac - d'un montant de **654.46 €** (Micro entreprise non soumise à TVA).

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'accord d'engagement des travaux.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **valide** la fabrication d'une grille d'égout ouvrante sur châssis acier avec caillebotis galvanisés,
- **valide** le devis de la Métallerie BOUCARD Alban-Les Roubilloux- 24320 Verteillac-pour un montant de **654.46 €**,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et à engager la dépense.

### N° 05-2021-11

**Objet** : Réfection du camping : travaux en plus-value - Entreprise MORISSET

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier FERRIER, 2<sup>ème</sup> adjoint, qui fait état d'un besoin de travaux en plus-value relatif à une réfection des raccordements.

Monsieur Didier FERRIER fait lecture du devis de l'entreprise MORISSET -ZA Le Pontis - Route de la Tour Blanche - 24320 VERTEILLAC :

Réfection des raccordements comprenant les raccords et la main d'œuvre.

Le montant s'élève à **276.95 € H.T.** soit **332.34 € T.T.C.**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'accord d'engagement des travaux en plus-value.

- Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- valide** la réfection des raccordements pour le camping de Verteillac,
  - valide** le devis de l'entreprise MORISSET -ZA Le Pontis — Route de la Tour Blanche-24320 VERTEILLAC, pour un montant de **276.95 € H.T.**, soit **332.34 € T.T.C.**,
  - autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et engager la dépense.

### **N° 06-2021-11**

**Objet** : Achat de Sapins de Noël : Epicéas

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Didier FERRIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint.

Ce dernier propose au Conseil Municipal d'investir dans l'achat de cinquante-cinq épicéas de 150/200 cm et un épicéa de six mètres pour les fêtes de Noël.

Les arbres seront plantés au sein du bourg de la commune de Verteillac.

Le montant des épicéas s'élève à **519.00 € H.T.**, soit **570.90 € T.T.C.**

L'achat s'effectuera auprès de la société « SAPINS DU PERIGORD » - sis Les Chadauds - 24300 AUGIGNAC.

- Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- **autorise** Monsieur le Maire à engager la dépense,
  - **valide** le devis de la société « SAPINS DU PERIGORD » - sis Les Chadauds - 24300 AUGIGNAC.

### **N° 07-2021-11**

**Objet** : Noël des anciens : composition du colis

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que compte tenu du contexte sanitaire, il est préférable d'offrir à chaque couple, veuf ou veuve de plus de 60 ans un coffret de Noël.

Il donne la parole à Monsieur Jeannot PANAZOL, Conseiller Municipal, qui propose une composition suivante du colis :

- Une tasse à l'effigie de la commune de Verteillac du CADV-Le Bourg-24320 Verteillac
- Un ballotin de chocolats de la Boulangerie « Pains et Gourmandises » -Route Gabriel Palus -24320 Verteillac ;
- Une bouteille de Saumur de chez Veuve Amiot- 49400 Saint-Hilaire-Saint-Florent- ;
- Une boîte de civet de canard de la ferme GENDRON -24320 La Chapelle Gresignac- ;
- Une boîte de rilette de canard de la ferme GENDRON- 24320 La Chapelle Gresignac- ;
- Un pot de miel de Monsieur FOUCHERE Jacky- 24600 Ribérac- ;
- Un panier de l'Entreprise Merlaud place Fontanetto -24320 Verteillac- ;

-Un bon d'achat de **2.00 €** pour permettre de s'offrir un gâteau individuel pour leur anniversaire à la Boulangerie « pains et Gourmandises »-Route Gabriel Palus-24320 Verteillac-.

Il rappelle que la commune de Verteillac compte 75 couples âgés de plus de 60 ans et de 130 personnes seules soit un total de 280 ainés inscrits sur les listes électorales de la Commune de Verteillac.

Monsieur Jeannot PANAZOL, Conseiller Municipal, annonce un montant maximum de **20.00 € H.T.** par panier.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**-décide** que les colis pour les couples seront composés de :

un panier avec une bouteille de Saumur, un pot de rilette et de civet de canard plus gros, un pot de miel, deux ballotins de chocolats, deux tasses et deux bons d'achat de **2.00 €**,

et un colis complet pour les nos ainés seuls dont la composition a été énuméré ci-dessus,

**-valide** le montant maximum de **20.00 € H.T.** par colis,

**-autorise** Monsieur le maire à engager la dépense.

#### **N° 08-2021-11**

**Objet** : Bâtiments communaux : installations d'alarmes anti-intrusion

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Raymond AVELLANEDA, conseiller municipal en charge de la sécurité pour présenter ce point.

Celui-ci précise à l'Assemblée qu'il est nécessaire d'équiper les bâtiments communaux avec des alarmes anti-intrusion. Il donne lecture du devis qu'il a reçu de la SARL Ambiance LED — 23, rue des Moissons — 16 410 GARAT qui s'élève à un montant de **4 900.00 € H.T.** soit **5 880.00 € T.T.C.** et qui comprend la fourniture et la pose des installations suivantes :

\*atelier municipal : 1 centrale anti-intrusion + 1 hurleur + 1 digicode + 1 détecteur + 1 centrale GSM,

\*mairie : 1 centrale anti-intrusion + 1 hurleur + 1 digicode + 4 détecteurs + 1 centrale GSM,

\*salle des fêtes : 1 centrale anti-intrusion + 2 hurleurs + 3 digicodes + 2 détecteurs + 1 centrale GSM,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**-valide** la proposition de la SARL Ambiance LED pour un montant de **4 900.00 € H.T.** soit **5 880.00 € T.T.C.**,

**-autorise** Monsieur le Maire à signer ledit devis.

#### **N° 09-2021-11**

**Objet** : Salle des fêtes : dévidoirs toilettes

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur David BOUCARD, premier adjoint, qui explique aux membres du Conseil Municipal que les rouleaux en tissu actuellement présents dans les toilettes de la salle des fêtes sont interdits pour des raisons d'hygiène.

Monsieur David BOUCARD, premier adjoint, propose l'achat de :

- trois distributeurs de papiers et de ses recharges ;
- trois poubelles ;
- trois distributeurs de savon automatique et le liquide adéquat.

Il fait lecture du devis de la société HYCODIS -ZA Porte du Quercy-47500 MONTAYRAL aux membres du Conseil Municipal pour un montant de **282.82€ H.T.** soit **339.38 € T.T.C.**

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer

- Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- **valide** le devis de la société HYCODIS,
  - **autorise** Monsieur le Maire à signer le devis et engager de la dépense.

### **N° 10-2021-11**

**Objet :** Participation financière du S.I.V.O.S Verteillac-Cherval au paiement de l'Allocation de Retour à l'Emploi (A.R.E.) d'un adjoint administratif territorial de la Commune de Verteillac

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commune de Verteillac verse à Madame Laure RIGAUD, adjoint administratif territorial, au regard de sa situation administrative (agent en disponibilité et privé d'emploi), l'Allocation de Retour à l'Emploi (A.R.E.) depuis le 31 août 2021.

Il précise que le montant total de cette aide s'élève à **1 026.12 €** net fiscal, pour les périodes suivantes :

- \*1 jour en août 2021,
- \*30 jours en septembre 2021,
- \*3 jours en octobre 2021.

En effet, Madame Laure RIGAUD déclare avoir repris le travail à compter du 4 octobre 2021 et ne plus être inscrite comme demandeur d'emploi.

Monsieur le Maire précise au Conseil municipal que ledit agent effectuait des missions de secrétariat pour le S.I.V.O.S. à hauteur de 10 heures par semaine et qu'il souhaite que ce syndicat scolaire participe financièrement à l'indemnisation de cet adjoint administratif à hauteur de 10/28<sup>ème</sup> d'heures hebdomadaires soit :

$$*(1\ 026.12 \times 10/28) = \mathbf{366.47 \text{ €}}$$

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la contribution financière du S.I.V.O.S.

- Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
- demande** au S.I.V.O.S de Verteillac-Cherval de participer financièrement au paiement de l'A.R.E. de Madame Laure RIGAUD, pour un montant total de trois cent soixante-six euros et quarante-sept centimes (**366.47 €**),
  - autorise** Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant

## N° 11-2021-11

**Objet :** Renouvellement du contrat de mission temporaire de l'agent des services techniques (adjoint technique territorial)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, que le contrat initial de mission temporaire de Madame Karine PERON, agent des services techniques, est arrivé à son terme le 31 octobre 2021 et qu'il y a lieu de procéder à son renouvellement.

Il propose une reconduction du contrat de cet adjoint territorial selon les conditions suivantes :

\*renouvellement en mission temporaire via le Centre de Gestion de la Dordogne (C.D.G.24), pour une durée d'un an, soit du 01/11/2021 au 31/10/2022, pour une durée hebdomadaire de travail de 32 heures,

\*rémunération sur la base de l'indice brut 367 majoré 340,

\*congrés pris par l'agent et gérés par la collectivité.

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **valide** le renouvellement du contrat de mission temporaire de Madame Karine PERON aux conditions énumérées ci-dessus,

- **s'engage** à créer les ressources au paiement des sommes dues au C.D.G. 24,

- **dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans le délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat.

## N° 12-2021-11

**Objet :** Vente du camion benne appartenant à la commune de Verteillac

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 07/07/2021 n° 14-2021-07, avait été voté à l'unanimité l' autorisation d'engager des démarches pour vendre l' ancien camion RENAULT appartenant à la commune de VERTEILLAC.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur FERRIER Didier, 2<sup>ème</sup> adjoint qui annonce que Monsieur HEUDE, un particulier — 590 Route des Truffières 24320 VERTEILLAC, s'est positionné comme acheteur pour la somme de **2 000.00 € T.T.C** de ce camion benne RENAULT VF6FN40A000074968.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'accord de la vente audit particulier ci-dessus mentionné au montant proposé. .

**Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **autorise** Monsieur le Maire à vendre le camion benne RENAULT VF6FN40A000074968 à Monsieur HEUDE - 590 Route des Truffières - 24320 VERTEILLAC ;

- **valide** le montant de **2000.00 € T.T.C** ;

- **autorise** Monsieur le Maire à procéder à toutes les démarches administratives et financières concernant la vente.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

# DELIBERATIONS PRISES EN SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2021

N°01-2021-11

ACCORD POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL « PETANQUE » ET  
DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE

N° 02-2021-11

CIMETIERE : TRAVAUX

N° 03-2021-11

LOCALISATION DU « CITY PARK »

N° 04-2021-11

MAISON DURAUD-GAILLARD : FABRICATION D'UNE GRILLE  
D'EGOUT

N° 05-2021-11

REFECTION DU CAMPING : TRAVAUX EN PLUS VALUE-ENTREPRISE  
MORISSET

N° 06-2021-11

ACHAT DE SAPINS DE NOEL : EPICEAS

N° 07-2021-11

NOEL DES ANCIENS : COMPOSITION DU COLIS

N° 08-2021-11

BATIMENTS COMMUNAUX : INSTALLATION D'ALARME ANTI-  
INTRUSION

N° 09-2021-11

SALLE DES FETES : DEVIDOIRS TOILETTES

N°10-2021-11

PARTICIPATION FINANCIERE DU S.I.V.O.S VERTEILLAC-CHERVAL  
AU PAIEMENT DE L'ALLOCATION DE RETOUR A L'EMPLOI (A.R.E.)  
D'UN ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE LA COMMUNE DE  
VERTEILLAC

N°11-2021-11

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MISSION TEMPORAIRE DE  
L'AGENT DES SERVICES TECHNIQUES (ADJOINT TECHNIQUE  
TERRITORIAL)

N°12-2021-11

VENTE DU CAMION BENNE APPARTENANT A LA COMMUNE DE  
VERTEILLAC

**SUIVENT LES SIGNATURES**